

Burundi : les bureaux de change interdits à partir de ce samedi

La Libre Belgique, le 14 février 2020. C'est ce samedi 15 février qu'entre en vigueur l'interdiction des bureaux de change au Burundi. La Banque nationale du Burundi (BNB) a en effet retiré l'agrément à la soixantaine de bureaux de change qui existaient (chiffres 2018). Elle leur reproche de ne pas avoir respecté la nouvelle réglementation entrée en vigueur en septembre dernier.

Celle-ci oblige notamment les changeurs à ne pas octroyer une marge bénéficiaire limitée à un maximum de 15%; à un bordereau après chaque opération; à acquiescer un logiciel de gestion des bureaux de change (Burex); à respecter le taux de change officiel. Contre la chute du FBu. Cette réglementation a été mise en place par les autorités burundaises pour tenter de contrer la chute de la valeur du FBu, liée au gel de certains financements par les bailleurs de fonds, désireux de sanctionner le régime Nkurunziza pour ses violations des droits de l'homme et son non respect de l'Etat de droit. Elle est aussi liée à la déterioration, depuis 2015, d'une économie déjà fragile. Depuis 2015, le régime a dû faire face à une forte pression contre toute critique et tous les opposants à son maintien au pouvoir du président Pierre Nkurunziza en dépit de l'interdiction de l'Accord de paix d'Arusha, qui a mis fin à la guerre civile (1993-2003, plus de 200 000 morts). Presque plus de devises. Dorénavant, seules les banques commerciales seront autorisées à délivrer des devises. On s'inquiète, dans les milieux d'affaires, de savoir si elles en seront capables: jusqu'ici le volume des importations payées en devises acquises sur le marché parallèle était presque aussi important que celui payé en devises officielles. Les réserves officielles de devises du Burundi ne couvrent que 2 à 3 semaines d'importation alors que la Communauté est-africaine exige 4,5 mois. Nombre d'opérateurs économiques craignent donc une aggravation de la situation. MFC